

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Cour constitutionnelle : quid du RGPL 2023 ?

J.K.M
Libreville/Gabon

Le décor se met en place. Le Recensement général de la population et du logement (RGPL) devrait bel et bien avoir lieu l'année prochaine. Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Constitution prescrivant à l'État de l'organiser tous les dix ans.

C'est du moins ce qui ressort de la récente audition de la ministre du Budget et des Comptes publics, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, par les juges constitutionnels. Lesquels, en application des dispositions de l'article 110 de la loi organique de la Cour constitutionnelle, leur conférant des prérogatives de contrôle des opérations liées au recensement, ont examiné le projet de décret portant préparation et organisation du RGPL 2023.

De fait, sous la conduite de leur présidente, Marie-Madeleine Mborantsuo, les juges constitutionnels ont soulevé un certain nombre d'interrogations pertinentes en rapport, entre autres, avec le chronogramme du déroulement des opérations, la présentation du budget, l'exigence du respect des délais, les opérations préliminaires, etc. La présidente de la haute juri-



La ministre du Budget, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, au palais de la Constitution, siège de la Cour constitutionnelle.

diction constitutionnelle a, par ailleurs, une fois de plus, relevé la nécessité d'organiser le RGPL dans les délais prescrits par la Loi fondamentale.

La membre du gouvernement s'est voulue rassurante quant à la détermination et la volonté de la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, et de l'ensemble des membres de son équipe à tenir, dans les délais impartis, cette entreprise d'envergure visant à fournir des données fiables et détaillées sur

la situation démographique et socio-économique de notre pays. Pour ce faire, elle a annoncé, dans les jours à venir, l'élaboration du projet de document d'évaluation des activités, de la méthodologie. Un préalable indispensable aux opérations de cartographie et aux ateliers sectoriels regroupant les départements ministériels devant prendre part au RGPL 2023.

"Les résultats préliminaires de cette opération seront soumis à la Cour constitutionnelle courant 2023", a-t-elle assuré.

AGENDA

Législatives partielles en août prochain

Le Centre gabonais des élections (CGE) a récemment rendu publique la date de la tenue des élections législatives partielles. Ce sera le 20 août prochain. Trois sièges sont en jeu. Il s'agit du 1er siège de l'Ogoulou, du 2e siège de la Zadié et du 1er arrondissement de Tchibanga. Nous y reviendrons.

PSD : Maganga Moussavou analyse l'actualité nationale

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

FACE à la presse nationale à l'occasion d'une nouvelle édition de son "forum de la presse", Pierre-Claver Maganga Moussavou, s'est récemment prononcé sur les questions d'actualité. Entre autres, l'adhésion du Gabon au Commonwealth, l'annulation du séjour du président de la République à Port-Gentil, le compte-rendu des congrès provinciaux du Parti social démocrate (PSD), sa formation politique.

Sur le premier point, le président du PSD s'est montré critique sur la manière. Selon Maganga Moussavou, recourir au référendum aurait été le préalable pour s'assurer de "l'avis ou de l'adhésion du peuple souverain". Et d'ajouter : "Au moment où les gens se disent départir de la Francophonie pour rechercher le développement du pays, comme cela a été dit pour justifier l'adhésion au Commonwealth, mais si nous ne sommes pas développés comme on le souhaitait, est-ce ce qui a empêché de construire nos routes, de développer notre agriculture ou de développer notre économie d'une manière générale? Est-ce ce qui fera en sorte que l'on arrête avec les détournements de l'argent public pour mieux gérer?".

A propos de l'annulation du séjour du président de la République, Ali



Pierre-Claver Maganga Moussavou lors de son oral devant les représentants des médias.

Bongo Ondimba à Port-Gentil à cause de la résurgence des cas de Covid-19, le social-démocrate en chef s'est plutôt montré circonspect quand aux "raisons valables de cette annulation". Pour lui, si tant est que c'est à cause du regain des contaminations "pourquoi Port-Gentil n'a pas été mis en quarantaine, pourquoi on a laissé organiser des événements qui ont amassé du monde à Port-Gentil, tels que les manœuvres médico-militaires et le meeting d'athlétisme?", s'est-il interrogé.

Répondant aux questions des journalistes sur l'audience que le président de la République a accordé à l'opposant Charles Mba mardi dernier, l'ancien vice-président de la République, a estimé que "Charles Mba n'a pas à se justifier". Et de questionner : "Même s'il est nommé, qu'est-ce qu'il va faire d'extraordinaire à un an de l'élection présidentielle, pour sortir ce pays de l'impasse?".

La Semaine

Au nom de la bonne gouvernance !

L'INTEGRATION du Gabon au Commonwealth a suscité plusieurs réactions, tout au long de la semaine écoulée, dont celle du chef de l'Etat qui s'est félicité de cet événement qualifié d'historique. Outre ces réactions, l'actualité des sept derniers jours a enregistré d'autres événements. Entre autres : l'audition par les juges constitutionnels des ministres Madeleine Berre (Travail) et Edith Ekiri Mounombi-Oyouomi (Budget) ; le congrès ordinaire du parti Les Démocrates (LD) de Guy Nzouba Ndama ; la fin de la session parlementaire.

A ceux-là, il faudra ajouter l'audience que le chef de l'Etat a accordée à Charles Mba. Cet ancien ministre de feu Omar Bongo Ondimba qui avait rejoint l'opposition au lendemain de la présidentielle de 2016 et s'était exilé en France ; et le communiqué du Fonds monétaire international (FMI) annonçant l'octroi d'un nouvel appui budgétaire de 96 milliards de francs CFA...

Ces deux événements ont été diversement appréciés et

commentés. S'agissant de la rencontre entre le numéro un gabonais et Charles Mba, on notera que c'était l'occasion pour ce dernier d'exprimer sa disponibilité au chef de l'Etat. D'aucuns l'ont déjà vu Premier ministre ; d'autres l'ont accusé de trahison vis-à-vis de ses anciens amis de l'opposition. Et nous de rappeler que la politique est faite d'alliances qui se font et se défont. Parfois au gré des intérêts personnels. Malheureusement.

Par rapport au FMI, il faut relever que cette institution de Bretton Woods a adressé un satisfécit au Gabon pour ses efforts de relance économique. Ce qui intervient au lendemain du rapport d'audit d'une partie des fonds Covid. Le FMI avait, se souviendra-t-on, conditionné le déblocage de la deuxième tranche de l'appui budgétaire à notre pays à la publication du rapport de l'audit des fonds Covid. Ce qui a été fait quelques jours avant l'assemblée générale du FMI.

On sait que, dans son rapport, le cabinet d'audit Deloitte

avait jugé la gestion d'une partie desdits fonds "globalement satisfaisante", en dépit de "quelques incongruités" relevées. Lesquelles concernent des centaines de millions, voire des milliards de francs CFA. Ce pourquoi d'ailleurs, le Copil citoyen, lui-même auteur d'une enquête sur la gestion des fonds Covid, avait décidé de saisir les établissements de lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption.

La question aujourd'hui est de savoir si l'appui du FMI au Gabon est synonyme de preuve d'orthodoxie dans la gestion des fonds Covid. Il faut prétendre que non. Les incongruités relevées par Deloitte devraient amener le gouvernement à s'expliquer et rendre des comptes au peuple gabonais, car il s'agit de fonds publics. Les auteurs de ces incongruités devraient être inquiétés. Au nom de la bonne gouvernance prônée par le chef de l'Etat.

ONDOUBA'NTSIBAH